

Formation TMD transport matières dangereuses Bases - Recyclage

Personnes concernées

Conducteurs transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées
qu'en véhicules citernes ou en véhicules-batteries de capacité totale inférieure à 1m³ ou des conteneurs-citernes de capacité inférieure à 3m³.
Conducteurs ayant déjà suivi une formation de base. Le suivi de la formation peut être réalisé dans les 6 mois qui précèdent l'échéance des 5 années.

Objectifs de la formation

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses, conformément aux prescriptions de
l'ADR et de l'arrêté français TMD. Le recyclage de cette formation est nécessaire pour accéder à toute autre spécialisation pour le transport en citerne.

Contexte

L'arrêté TMD et la réglementation internationale ADR obligent les conducteurs de véhicule de transport de matières dangereuses à posséder les connaissances de base pour le transport de ces produits en colis ou en vrac-solide en benne. Depuis le 1er Janvier 2007, les conducteurs de véhicules, dont le PMA est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, doivent également suivre une formation initiale de base.

Contenu de la formation

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES MATIÈRES DANGEREUSES
RAPPEL
- Définition des risques pour l'homme et l'environnement.

RÉGLEMENTATION DES MATIÈRES DANGEREUSES
A.D.R. – Arrêté français.
CLASSIFICATION ET IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES
- Étiquetage du risque – Cas des transports internationaux – Exemptions et dispenses d'application.

MODES DE TRANSPORTS ET CONDITIONNEMENT
- Emballage – Étiquetage des marchandises en colis – Règlements.

APPLICATION A DES CAS SPÉCIFIQUES
- Gaz conditionnés – Phytosanitaires – Déchets – Déchets d'emballage et emballages perdus.

COMPORTEMENT DES MATIÈRES DANGEREUSES
- Nature des dangers- Expériences.

ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE DES VÉHICULES
- Généralités sur les véhicules citernes, les bennes et les transports spéciaux – Les conteneurs et les véhicules porte- conteneurs.

SIGNALISATION DES VÉHICULES
- Panneaux orange – Étiquettes de danger – Règles générales.

CHARGEMENT – CALAGE – ARRIMAGE DES MATIÈRES CONDITIONNÉES
- Interdiction de chargement en commun – Déchargement – Responsabilité.

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES
- Pour le conducteur – Pour le véhicule – Pour le transport effectué. Dispenses – Cas particuliers.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
- Statistiques- Causes principales – Intervention en cas d'accident – Comportement – Matériel d'intervention – Conditions d'intervention.

RISQUE SPÉCIFIQUE : LE FEU
- Dangers associés au feu – Nature et comportement des feux.

EXERCICE D'EXTINCTION DE FEUX RÉELS
ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DU CONDUCTEUR



Formation TMD transport matières dangereuses Bases - Recyclage

- Application des règlements – Hygiène de vie.

CONDUITE DES VÉHICULES

- Temps de conduite – Principes de conduite préventive.

RÈGLES SPÉCIFIQUES DU CODE DE LA ROUTE

- Signalisation – Vitesse – Restrictions de circulation – Surveillance.

ÉVALUATION DE LA FORMATION



Formation TMD transport matières dangereuses Bases - Recyclage

Prérequis
Posséder un permis en état de validité. Avoir déjà suivi une formation initiale de base

Durée
Formation théorique et pratique de 2 jours soit 14 heures

Formateurs
Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation)

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Évaluation théorique réalisée à la fin de la formation. La réussite à cet examen permet l'obtention d'une nouvelle carte ADR

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info